



FR

**ASSEMBLEE GENERALE
72^{ème} session
Rome, 5 décembre 2013**

UNIDROIT 2013
A.G. (72) 5
Original: anglais/français
octobre 2013

**Point n° 7 de l'ordre du jour : Modifications définitives du Budget
et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2012**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Illustration des Comptes 2012</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Approbation des Comptes pour l'exercice financier 2012</i>
<i>Document connexe</i>	<i>UNIDROIT 2013 - Comptes des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2012</i>

1. Le budget pour l'exercice financier 2012, approuvé par l'Assemblée Générale à sa 69^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2011), prévoyait que les dépenses effectives de € 2.359.025,00 seraient comblées par des recettes effectives de € 2.329.025,00 et par l'excédent prévu à la clôture de l'exercice financier 2011 de € 30.000,00. Le budget prévoyait également des recettes et des dépenses de € 6.000,00 pour les Comptes spéciaux, qui se compensaient.
2. Les Comptes pour l'exercice financier 2012 montrent que les recettes effectives s'élevaient à € 2.154.381,69. En raison d'une limitation des dépenses effectives à € 2.079.171,29, la trésorerie à la clôture de l'exercice 2012 faisait apparaître un solde de € 75.210,40.
3. Les recettes et les dépenses pour les Comptes spéciaux, s'élevant à € 2.067,57 se compensent. Le solde créditeur du Fonds du Roulement à la clôture de l'exercice financier 2012 s'élevait à € 365.872,45.

4. Pour faciliter la lecture des Comptes un résumé des recettes est indiqué ci-dessous (en euro):

	Prévision pour 2012	Recettes Effectives 2012
Excédent actif au 1 ^{er} janvier 2012	30.000,00	- 58.484,02
Recettes:		
Gouvernement italien	150.000,00	100.000,00
Autres Gouvernements participants	2.104.550,00	2.037.914,51
Contributions extraordinaires	0,00	20.000,00
Intérêts	5.000,00	602,18
Contribution aux frais généraux	15.000,00	12.000,00
Vente de publications	54.475,00	18.406,51
Recettes variées	--	<u>21.874,94</u>
Total des recettes effectives Et excédent actif au 1^{er} janvier 2013	<u>2.359.025,00</u>	<u>2.152.314,12</u>
Intérêts sur les avoirs du Fonds de Roulement	<u>6.000,00</u>	<u>2.067,57</u>
Total des recettes de l'exercice 2012	2.365.025,00 =====	2.154.381,69 =====

5. Les variations affectant les dépenses pour 2012, qui indiquent une réduction globale de € 285.854,59, sont indiquées analytiquement dans les Comptes 2012 et peuvent se résumer ainsi:

	Prévision pour 2012	Dépenses effectives	Différence	
			Economie	Excédent
A) Dépenses ordinaires				
Chap. 1. Indemnités à titre de remboursement des frais	139.605,00	120.318,26	19.286,74	--
Chap. 2. Rémunérations	1.357.200,00	1.218.204,28	138.995,72	--
Chap. 3. Charges sociales	473.950,00	364.331,13	109.618,87	--
Chap. 4. Indemnité intégrative personnel à la retraite	2.500,00	1.860,62	639,44	--
Chap. 5. Impression de publications	31.500,00	31.107,99	392,01	--
Chap. 6. Frais d'administration	95.850,00	92.371,17	3.478,83	--
Chap. 7. Frais d'entretien	135.420,00	131.685,93	3.734,07	--
Chap. 8. Fonds de réserve divers	--	--	--	--
Chap. 9. Bibliothèque	<u>113.000,00</u>	<u>107.223,46</u>	<u>5.776,54</u>	<u>--</u>

B) Dépenses extraordinaires				
Chap. 10. Promotion des instruments d'UNIDROIT	--	--	--	--
Chap. 11. Programme de coopération juridique	10.000,00	10.000,88	--	0,88
Total des dépenses extraordinaires	10.000,00 =====	10.000,88 =====	-- =====	0,88 =====
Total des dépenses effectives	2.359.025,00 =====	2.077.103,72 =====	281.922,16 =====	0,88 =====
C) Comptes spéciaux	6.000,00 =====	2.067,57 =====	3.932,43 =====	-- =====
Total des dépenses d'exercice	2.365.025,00 =====	2.079.171,29 =====	285.854,59 =====	0,88 =====

6. Le solde peut s'expliquer ainsi (en euros):

	Budget	Effectif
Total des dépenses	2,365,025.00	2,079,171.29
Total des recettes	2,365,025.00	2,154,381.69
Solde au 31 décembre 2012	0.00	75,210.40

7. A sa 74^{ème} session (Rome, 26 septembre 2013), la Commission des Finances a pris note de ces informations et a recommandé l'approbation des Comptes pour l'exercice financier 2012 par l'Assemblée Générale (UNIDROIT 2013 – C.F.(74) 7, para. 7).

8. *A la lumière des considérations qui précèdent, l'Assemblée Générale est invitée à approuver les Comptes pour l'exercice financier 2012 et à donner quitus au Secrétaire Général pour la gestion de l'exercice financier 2012, conformément à l'article 38(5) du Règlement.*